

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 45<sup>e</sup> année - N° 5 - Jeudi 9 février 2023

**Impressum** - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

*Suite à une erreur de jour et de date dans le titre, incombant à l'imprimerie, le procès-verbal N° 45 de la séance du Parlement paru dans le Journal officiel N° 4 du jeudi 2 février 2023 est republié dans son intégralité*

République et Canton du Jura

### Procès-verbal N° 45 de la séance du Parlement du mercredi 25 janvier 2023

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Amélie Brahier (Le Centre), présidente

Scrutateurs: Ivan Godat (VERT-E-S) et Blaise Schüll (PCSI)

Secrétariat: Fabien Kohler, secrétaire général du Parlement

Excusés: Jacques-André Aubry (Le Centre), Jelica Aubry-Janketic (PS), Géraldine Beuchat (PCSI), Boris Beuret (Le Centre), Raphaël Ciochi (PS), Pierre-André Comte (PS), Olivier Goffinet (Le Centre), Quentin Haas (PCSI), Leïla Hanini (PS), Marcel Meyer (Le Centre), Michel Périat (PLR), Philippe Rottet (UDC), Christophe Schaffter (CS-POP), Alain Schweingruber (PLR) et Bernard Studer (Le Centre)

Suppléants: Léonie Pelletier Esposito (Le Centre), Lisa Raval (PS), Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI), Samuel Rohrbach (Le Centre), Joël Burkhalter (PS), Jean-François Pape (Le Centre), Thomas Schaffter (PCSI), Pauline Christ Hostettler (PS), Magali Voillat (Le Centre), Thomas Vuillaume (PLR), Francine Stettler (UDC), Liza Crétin-Schumacher (CS-POP), Pierre Chételat (PLR) et Florence Boesch (Le Centre)

La séance est ouverte à 8h30 en présence de 59 députés.

#### 1. Communications

#### 2. Promesse solennelle d'un-e suppléant-e

Léonie Pelletier Esposito (Le Centre) fait la promesse solennelle.

#### 3. Election d'un-e remplaçant-e de la commission de la justice

Léonie Pelletier Esposito (Le Centre) est élue tacitement remplaçante de la commission de la justice.

#### 4. Questions orales

- Ivan Godat (VERT-E-S): Projet Migros à Bassecourt (nuisances dues à la hausse du trafic automobile) (partiellement satisfait)
- Vincent Wermeille (PCSI): Accès facilité aux opérations cardiaques pour les personnes disposant d'une assurance complémentaire (satisfait)
- Pierre Chételat (PLR): Droits politiques jurassiens anticipés à Moutier avant le transfert (satisfait)
- Yves Gigon (UDC): Fonctionnaires bernois réengagés dans l'administration jurassienne (partiellement satisfait)
- Gauthier Corbat (Le Centre): Revue de presse cantonale et respect de la vie privée (satisfait)
- Pauline Christ Hostettler (PS): Situation aux urgences de l'Hôpital du Jura (satisfaite)
- Magali Rohner (VERT-E-S): Utilisation croissante des moyens de paiement numériques (non satisfaite)
- Ernest Gerber (PLR): Maintien des panneaux signalétiques en patois à l'entrée des communes (satisfait)
- Alain Koller (UDC): Projet Pompiers 2020 (partiellement satisfait)
- Fabrice Macquat (PS): Projet de géothermie profonde et protocole de fissures (partiellement satisfait)
- Didier Spies (UDC): Forme et standardisation des consultations (partiellement satisfait)
- Nicolas Maître (PS): Projet Migros à Bassecourt (craintes environnementales et économiques) (non satisfait)

#### 5. Election d'un-e juge au Tribunal de première instance

Résultat du scrutin:

- Bulletins délivrés: 59
- Bulletins rentrés: 59
- Bulletins blancs: 19
- Bulletins nuls: 5
- Bulletins valables: 35
- Majorité absolue: 18

M. Thomas Schaller est élu par 35 voix.

## 6. Election d'un-e juge suppléant-e au Tribunal de première instance

### Résultat du scrutin :

- Bulletins délivrés: 59
- Bulletins rentrés: 59
- Bulletins blancs: 11
- Bulletins nuls: 2
- Bulletins valables: 46
- Majorité absolue: 24

M<sup>me</sup> Martine Lang est élue par 46 voix.

## 7. Promesses solennelles des nouveaux membres des autorités judiciaires

M<sup>me</sup> Martine Lang fait la promesse solennelle.

### Présidence du Gouvernement

## 8. Motion N° 1440 Une réflexion permanente tournée vers la durabilité. Rémy Meury (CS-POP)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter la motion.

Au vote, la motion N° 1440 est rejetée par 42 voix contre 13.

### Département de la formation, de la culture et des sports

## 9. Modification de la loi sur l'école obligatoire concernant la mise en œuvre du concept de pédagogie spécialisée (deuxième lecture)

### Article 29b:

#### Gouvernement et majorité de la commission:

En dérogation aux articles 9 et 10, alinéa 1, les élèves admis dans une structure de soutien ou une structure ressources fréquentent l'école du cercle scolaire qui accueille ces structures.

#### Minorité de la commission:

(Pas d'article 29b)

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 22.

Tous les autres articles, le titre et le préambule sont adoptés sans discussion.

Au vote final, en deuxième lecture, la modification de la loi est acceptée par 44 députés.

## 10. Motion N° 1441 Ecoles jurassiennes: pour une semaine sans écrans. Rémy Meury (CS-POP)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat N° 1441a est rejeté par 31 voix contre 24.

## 11. Motion N° 1447 Renforcer la protection des mineurs en exigeant l'extrait spécial du casier judiciaire. Francine Stettler (UDC)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion sous forme de postulat, ce que la motionnaire refuse.

Au vote, la motion N° 1447 est acceptée par 45 voix contre 7.

## 12. Motion N° 1448 Pour une prise en charge appropriée des enfants et jeunes diabétiques en milieu scolaire et structures d'accueil. Florence Boesch (Le Centre)

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de scinder la motion N° 1448 en deux parties, d'accepter et classer le premier point et de rejeter le deuxième point. L'auteure accepte de scinder la motion en deux parties et refuse le classement du point 1.

Au vote:

- Le point 1 de la motion N° 1448 est accepté par 56 voix contre 1.
- Le classement du point 1 de la motion N° 1448 est rejeté par 44 voix contre 12.
- Le point 2 de la motion N° 1448 est rejeté par 37 voix contre 20.

Les procès-verbaux N°s 41 à 44 sont acceptés tacitement. La séance est levée à 12 h 05.

Delémont, le 26 janvier 2023

Au nom du Parlement

La présidente: Amélie Brahier

Le secrétaire général: Fabien Kohler

République et Canton du Jura  
République et Canton de Neuchâtel

## Arrêté portant nomination des membres de la Commission de la protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel

Le Gouvernement jurassien et le Conseil d'Etat neuchâtelois,

vu les articles 5 et 7 de la convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE), des 8 et 9 mai 2012,

arrêtent:

**Article premier** Sont nommés membres de la Commission de la protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027:

- Monsieur Cyril Friche, Porrentruy;
- Madame Gladys Winkler Docourt, Courroux;
- Madame Simone Füzessery, Neuchâtel;
- Monsieur Laurent Margot, Chézard-St-Martin;
- Monsieur Ivan Zender, La Chaux-de-Fonds.

**Art. 2** La présidence de la Commission est confiée à Monsieur Laurent Margot.

**Art. 3** <sup>1</sup> Les membres de la Commission sont soumis au secret de fonction tel que défini à l'article 4, alinéa 3, CPDT-JUNE.

<sup>2</sup> Leur indemnisation fait l'objet d'un arrêté séparé.

**Art. 4** Le présent arrêté entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Delémont et Neuchâtel, les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2023.

Au nom du Gouvernement jurassien

Le président: Jacques Gerber.

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître.

Au nom du Conseil d'Etat neuchâtelois

Le président: Laurent Kurth.

La chancelière: Séverine Despland.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

Service de l'économie rurale

### Recensement 2023 pour les paiements directs

Les documents ont été transmis aux exploitations agricoles du canton du Jura pour effectuer le recensement 2023.

Les contributions ne sont octroyées que sur demande. La saisie et la validation des données sur la plate-forme Acorda par le site [www.agate.ch](http://www.agate.ch) sont considérées à une demande des paiements directs et sont déterminantes pour le calcul des paiements directs.

#### Délais et principes à respecter

- Après validation (date limite: 15 mars 2023) **seule la première page** (éventuellement deux pages si vous avez beaucoup de cultures) doit être imprimée, puis retournée signée jusqu'au **16 mars 2023, dernier délai, au Service de l'économie rurale, Case postale 131, 2852 Courtételle**.
- Pour pouvoir valider votre demande de contribution, il est indispensable de compléter les rubriques d'auto-contrôle pour la protection des eaux et pour la protection de l'air en indiquant les modifications par rapport à 2022.
- Comme l'année précédente, chaque parcelle doit être dessinée s'il s'agit de nouvelles parcelles ou de modifications de surface (fusion ou séparation de parcelles). La surface prise en compte pour le calcul des paiements directs sera la SAU calculée selon la mensuration officielle. Toutes les parcelles figurant sur le relevé des parcelles doivent être dessinées, y compris celles qui ont un code d'affectation 9xx, dont les surfaces de forêts qui font partie de l'exploitation. Ces données sont nécessaires pour la ristourne sur les carburants.
- Lors d'un changement d'exploitant, il sera tenu compte des nouveaux repreneurs pour autant que la formule de mutation ait été envoyée au Service de l'économie rurale. Lors d'un changement d'exploitant après le 15 mars, une demande écrite devra être adressée au Service de l'économie rurale. Les contributions seront versées à l'exploitant légal au 1<sup>er</sup> mai 2023.
- Après la récolte des cultures, les demandes de correction des annonces ne seront plus prises en compte.

Courtemelon, le 31 janvier 2023.

Le chef du Service de l'économie rurale:  
Jean-Paul Lachat.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 18**

**Commune: Le Noirmont**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **59<sup>e</sup> édition du carnaval des Franches-Montagnes**

Tronçon: **H18: Les Emibois – La Basse-Ferrière**

Durée: **Le 17 février 2023 de 19h00 à 22h00**

**Le 18 février 2023 de 13h00 à 16h00**

**Le 19 février 2023 de 12h30 à 16h00**

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 11 janvier 2023.

Service des infrastructures  
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service des infrastructures

### Restriction de circulation

**Route cantonale N° 18**

**Commune: Haute-Sorne**

**Localité: Bassecourt**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **65<sup>e</sup> édition du Carnaval du Jura à Bassecourt**

Tronçon: **Centre du village**

Rue Abbé-Monnin

Du carrefour Rue de la Gare au giratoire de la Croix-Blanche

Durée: **Du vendredi 17 février 2023 à 19h00 au samedi 18 février 2023 à 3h00**

**Du samedi 18 février 2023 à 19h00**

**au dimanche 19 février 2023 à 6h00**

**Le dimanche 19 février 2023**

**de 11h00 à 24h00**

**Le mardi 21 février 2023 de 13h00 à 24h00**

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 3 février 2023

Service des infrastructures  
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service du développement territorial

### Programme Bâtiments 2023 du canton du Jura

Les propriétaires de bâtiments jurassiens peuvent bénéficier de subventions pour l'assainissement énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Afin de les renseigner, la Section de l'énergie du Service du développement territorial organise des séances d'information publique. Elles auront lieu selon le programme suivant:

– **Lundi 13 février 2023 à 18h30 à Porrentruy**, à la salle de cinéma Cinémajoie (Collège Saint-Charles);

– **Jeudi 2 mars 2023 à 18h30 à Delémont**, à l'auditoire de StrateJ;

– **Mardi 7 mars 2023 à 18h30 à Saignelégier**, à la salle Saturne du Centre des loisirs.

Service du développement territorial

**Procédure d'approbation  
du projet d'installations électriques**

**Mise à l'enquête publique**

**Commune:** Boécourt

**Lieu:** Administration communale de Boécourt,  
Route de Séprais 11, 2856 Boécourt

**Projet:**

S-0179340.1 / Station transformatrice Les Clos

– Nouvelle construction

L-0185230.2 / Liaison souterraine 16 kV

entre les stations Russelin Sud et Les Clos

– Changement du point de raccordement.

– Déconnexion du câble à la station Cure et raccorde-  
ment sur la nouvelle station Les Clos

L-0236332.1 / Liaison souterraine 16 kV

entre les stations Les Clos et Cure

– Nouvelle construction

La demande d'approbation des plans susmentionnée a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI par BKW Energie SA, Rue Emile-Boéchat 83, 2800 Delémont, au nom de BKW Energie SA, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne.

Le dossier sera mis à l'enquête du 9 février au 10 mars 2023 dans la commune de Boécourt.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711), le ban d'expropriation. Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Route de la Pâla 100, 1630 Bulle. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Pendant ce même délai, quiconque a qualité de partie en vertu de la LEx peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête, à savoir, pour l'essentiel:

- a) les oppositions à l'expropriation;
- b) les demandes fondées sur les art. 7 à 10 LEx;
- c) les demandes de réparation en nature (art. 18 LEx);
- d) les demandes d'extension de l'expropriation (art. 12 LEx)
- e) les demandes d'indemnité d'expropriation.

Les locataires et les fermiers, ainsi que les bénéficiaires de servitudes et de droits personnels annotés, sont également tenus de produire leurs prétentions dans le délai d'opposition prévu. Sont exceptés les droits de gage et les charges foncières grevant un immeuble dont l'expropriation est requise, ainsi que les droits d'usufruit, sauf pour le dommage que l'usufruitier prétend subir du fait de la privation de la chose soumise à son droit.

Inspection fédérale des installations à courant fort  
Projets - Route de la Pâla 100 - 1630 Bulle

Delémont, le 2 février 2023.

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Châtillon

#### Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Châtillon le 27 octobre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 20 décembre 2022.

Réuni en séance du 23 janvier 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Châtillon

#### Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Châtillon le 27 octobre 2022, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 20 décembre 2022.

Réuni en séance du 23 janvier 2023, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

### Delémont

#### Arrêté du Conseil de Ville du 30 janvier 2023

##### Tractandum N° 1/2023

La création de 1,7 EPT aux Services industriels suite à la reprise de la gestion du réseau de gaz et à l'internalisation de l'approvisionnement en gaz de la Ville est acceptée.

La liste des emplois dont les titulaires ont qualité de fonctionnaire est modifiée en conséquence.

Cette décision est soumise au référendum facultatif.

##### Délai référendaire: 10 mars 2023

Au nom du Conseil de Ville

Le président: Khelaf Kerkour.

La secrétaire: Catherine Friedli.

### Haute-Sorne

#### Approbation de plans et de prescriptions

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1<sup>er</sup> février 2023, le plan suivant:

- Glovelier / Modification de l'aménagement local  
Plan de zones et règlement sur les constructions communales « Zone d'activités A »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 2 février 2023.

Conseil communal.

### Haute-Sorne

#### Séance du Conseil général lundi 27 février 2023, à 18h30, à la halle de gymnastique de Bassecourt

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et statuer sur l'extinction partielle de l'éclairage public (message N° 202 du 27 février 2023).
6. Prendre connaissance et accepter les budgets communaux et bourgeois 2023 ainsi que les taxes y relatives (message N° 203 du 27 février 2023).
7. Nommer les membres des commissions spéciales pour la législature 2023-2027:
  - a) Commission spéciale pour la mise en place d'un marché couvert (5 membres et jusqu'à la réalisation de la motion);
  - b) Commission spéciale d'organisation de la journée des aîné-e-s (7 membres);
  - c) Commission spéciale des colonies de vacances (7 membres);
  - d) Commission spéciale du service électrique de Soulce (SES) (7 membres);
  - e) Commission spéciale d'estimation (7 membres).
8. Nomination d'un membre à la commission permanente des finances et promotion économique.
9. Nomination d'un membre à la commission permanente des écoles, de la cohésion sociale et de l'informatique.
10. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M<sup>me</sup> Gagnon Nathalie et ses enfants Guillemette Lenya et Anaël.

Haute-Sorne, le 1<sup>er</sup> février 2023.

Au nom du Bureau du Conseil général

Le président: Michel Lando.

#### Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district**, contre paiement d'un émoulement de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

## Avis de construction

### Alle

Requérant et auteur du projet: Desbœufs SA, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Agrandissement halle de stockage.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 454, sise à la rue Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 24m20, largeur 7m60, hauteur 5m04, hauteur totale 5m67.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, tôle finition idem existante; toiture: charpente BLC isolée, couverture en tôle type Montanatherm rose pâle.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 2 février 2023.

Conseil communal.

### Boncourt

Requérants: Elisa et Nicolas Ioset, Chemin des Passeurs 1, 2926 Boncourt. Auteur du projet: Nanon Architecture SA, Pascal Henzelin, Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Aménagement d'un couvert à voiture au sous-sol contre le bâtiment existant N° 1 et agrandissement de l'habitation au rez-de-chaussée pour la création d'une chambre.

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 2187, sise au Chemin des Passeurs 1, 2926 Boncourt. Affectation de la zone En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogations requises: A la route communale (63 LCER et 60 OCAT).

Dimensions: Longueur 6m00, largeur 4m00, hauteur 3m40, hauteur totale 5m37.

Matériaux: Façades: lame ciment composite Hardie gris clair; toiture: étanchéité + gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 31 janvier 2023.

Conseil communal.

### Courgenay

Requérants: Anastasia et Fabrice Beynon, Sur la Fenatte 4, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Anastasia Beynon, Sur la Fenatte 4, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert à voitures et réduit extérieur.

Cadastre: Courgenay. Parcelle N° 4777, sise à la rue Sur la Fenatte 4, 2950 Courgenay. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA. Plan spécial: La Fenatte.

Dérogation requise: Article CA16, al. 3 du RCC.

Dimensions: Longueur 9m74, largeur 4m91, hauteur 2m59, hauteur totale 2m97.

Genre de construction: Matériaux façades: lame en bois de teinte anthracite; toiture: toit plat avec graviers.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 10 février 2023.

Conseil communal.

### Damphreux-Lugnez

Requérants: Jürg Frei, Langfurenstrasse 52, 8143 Stallikon; Alice Frei-Zikan, Langfurenstrasse 52, 8143 Stallikon. Auteur du projet: Patrick Meyer, Klybeckstrasse 141 / K-102, 4057 Basel.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison individuelle avec annexes.

Cadastre: Lugnez. Parcelle N° 1557, sise à la rue Bas des Voirandes, 2933 Lugnez. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, Zone village. Plan spécial: Bas des Voirandes.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 21m98, largeur 17m60, hauteur 4m70, hauteur totale 9m50.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, revêtement fibrociment, teinte à préciser; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Damphreux-Lugnez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Damphreux-Lugnez, le 6 février 2023.

Conseil communal.

## Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Martin Schaffter, Au Village 28, 2855 Glovelier. Auteur du projet: Joseph La Commare, Au Village 33, 2855 Glovelier.

Description de l'ouvrage: Installation de velux, isolation du toit et pose de panneaux photovoltaïques; selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 28, sise à la rue Au Village, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 6 février 2023.

Conseil communal.

## Montfaucon

Requérants: Arnaud et Maryline Baumann, Route de Péchillard 119, 2362 Montfaucon. Auteur du projet: KD Architecture SA, Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte, couvert à voiture, velux, panneaux solaires photovoltaïque et PAC ext.

Cadastre: Montfaucon. Parcelle N° 463, sise au Chemin de la Deute, 2362 Montfaucon. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Longueur 18m00, largeur 8m30, hauteur 5m20, hauteur totale 8m40.

Genre de construction: matériaux: Façades: enduit int., brique Module, isolation, brique TC, crépi ext. blanc cassé et bardage bois pré-grisé; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Montfaucon, Route de Péchillard 40b, 2362 Montfaucon, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Montfaucon, le 2 février 2023.

Conseil communal.

## Le Noirmont

**La présente publication a pour but de corriger une erreur concernant les numéros de parcelles de la publication parue dans le Journal officiel N° 4 du jeudi 2 février 2023.**

Requérante: Paroisse ecclésiastique du Noirmont, p.a M. Olivier Boillat, Folletête 2, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet bureau d'étude Jean Chatelain, Jean Chatelain, Saint-Randoald 8, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Transformation, agrandissement et rehaussement du bâtiment N° 2 « la Cure » existant et construction de plusieurs garages, caves et disponible; aménagement de nouvelles terrasses couvertes et de balcons, suppression et création de plusieurs ouvertures, pose d'une pompe à chaleur air/eau à l'intérieur, aménagement de 2 terrasses baignoires en toiture, pose de lucarnes et de panneaux solaires en toiture; déconstruction de plusieurs murs et parties de murs existants extérieurs, pose de barrières et pose d'une palissade; aménagement d'un nouvel accès, d'une nouvelle place et de nouvelles places de stationnement.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelles N°s 170 et 7, sises à la Ruelle Folletête 2, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogations requises: A la route communale; à la loi et/ou aux règlements.

Dimensions: Longueur 19m30, largeur 15m87, hauteur 7m53, hauteur totale 11m12.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé et bois naturel et brun; toiture: tuiles rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au **13 mars 2023**.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 9 février 2023.

Conseil communal.

## Porrentruy

Requérant: SEPE Syndicat d'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs, Michel Rotunno, Chemin de la Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: ATB SA, Fabrice Burrus, Adolphe-Gandon 8, 2950 Courgenay.

Description de l'ouvrage: Remplacement de la torchère de la STEP.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 1250, sise au Chemin de la Bonne-Fontaine, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAf.

Dimensions: Longueur 0m65, largeur 0m65, hauteur totale 5m95.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 2 février 2023.

Service UEI.

## Porrentruy

Requérant: Ignace Rebetez, Chez Sémon 81, 2714 Les Genevez/Le Prédame. Auteur du projet: Philippe Donzé, Rue du 23-Juin 24, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation de deux appartements et réfection de la toiture du bâtiment N° 13.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 176, sise à la Rue du Collège 13, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Genre de construction: Rénovation de la toiture (petites tuiles rouges) avec nouvelles lucarnes sur les pans est et ouest; réaménagement de l'appartement existant dans les combles; réaménagement de l'appartement dans l'annexe est du bâtiment principal avec pose d'une isolation périphérique avec revêtement extérieur en lames de bois.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 1<sup>er</sup> février 2023.

Service UEI.

## Porrentruy

Requérant: Claude Gerber, Chemin du Château 7, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: AGROLA SA, Route de Charonne 2, 1070 Puidoux.

Description de l'ouvrage: Pose de panneaux solaires photovoltaïques d'une surface totale de 1027 m<sup>2</sup> en toiture au bâtiment N° 5, Chemin du Château.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3289, sise au lieu-dit Le Château, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir - Zone agricole A.

Genre de construction: Panneaux de type JA Solar. Puissance d'installation (kWc): 215.66. Nombre de panneaux: 526.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI de Porrentruy, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 6 février 2023.

Service UEI.

## Rossemaison

Requérants et auteurs du projet: Beata et Jean-Luc Joliat, Rue les Six-Journaux 6, 2842 Rossemaison.

Description de l'ouvrage: Construction d'une paroi brise-vue le long de la limite sud de la parcelle N° 586.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 586, sise à la Rue les Six Journaux, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone:

En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAd. Plan spécial: Les Grands Champs modifié.

Dérogations requises: Article 2.5.1 RCC et article 2.2.2 RCC.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 13 mars 2023.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 6 février 2023.

Conseil communal.

## Mises au concours

### JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre de l'intégration de la ville de Moutier dans le canton du Jura, la Trésorerie générale met au concours un poste d'

#### Economiste à 80-100%

Contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2026.

**Mission :** Vous soutenez l'équipe actuelle d'économistes pour accompagner les activités financières en lien avec le projet « Moutier dans le Jura ». Les travaux s'effectueront dans le cadre de l'actualisation du plan financier, de l'élaboration du budget et du bouclage des comptes. En parallèle, vous serez sollicité-e pour procéder à des préavis à l'attention du Gouvernement. Vous soutiendrez les services en coordination avec la Chancellerie dans le cadre de l'analyse financière des différents sous-projets.

**Profil :** Economiste au bénéfice d'un master universitaire dans le domaine ou formation et expérience jugées équivalentes. DAS dans un domaine lié au poste, ou formation complémentaire équivalente. Expérience de 2 à 4 ans minimum. Intérêt pour le domaine de la collectivité publique, aisance rédactionnelle et relationnelle. Ouverte, autonome et résistant-e au stress, vous disposez d'une réelle force de proposition et possédez un esprit d'analyse et de synthèse. Bonnes connaissances en allemand (parlé et écrit).

#### Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

**Entrée en fonction :** A convenir.

**Lieu de travail :** Delémont.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Charmillot, chef de service, tél. 032 420 55 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.



Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Economiste TRG ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison de l'élection du titulaire à un autre poste, le Tribunal de première instance (TPI) met au concours un poste de

### Premier-ère greffier-ère à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission :** Recherches juridiques, rédaction de jugements et décisions; assistance des juges en matières pénale, civile et administrative; tenue du plumitif en audience; organisation de la chancellerie du TPI; traitement de toutes les questions relatives à la gestion du personnel du TPI; supervision de la comptabilité, de l'informatique et des archives du TPI; autres tâches telles que rédaction de prises de position sur délégation du Collège des Juges, respectivement du Président du TPI; surveillance sur les avocat-e-s stagiaires et notaires stagiaires.

**Profil :** Intérêt pour la science juridique et la justice; capacité de travailler de manière indépendante au sein d'une équipe; facilité de contact avec les mandataires et les particuliers; capacité à gérer une équipe; bonne maîtrise des outils informatiques. Pour ce poste, une formation juridique complète est exigée (brevet d'avocat-e ou de notaire); expérience de 2 à 4 ans, de préférence dans les tribunaux, dans le barreau ou dans l'administration; le-la titulaire devra également savoir faire preuve d'esprit d'analyse, de synthèse et de décision, d'assurance dans l'expression orale, de qualité de bon-ne rédacteur-trice dans l'expression écrite, être doté d'un excellent sens de l'organisation et des priorités et d'une connaissance approfondie de l'organisation judiciaire cantonale. La connaissance de l'allemand est un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement :**  
Greffier-ère II / Classe 22.

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> juin 2023.

**Lieu de travail :** Porrentruy.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de M. Thomas Schaller, 1<sup>er</sup> greffier du Tribunal de première instance, tél. 032 420 33 62.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 février 2023** et comporter la mention « Postulation Greffier-ère II ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ du titulaire, la Chancellerie d'Etat met au concours le poste de

### Conseiller-ère scientifique et responsable des droits politiques à 90 %

**Mission :** Vous assurez l'organisation des votations et des élections au niveau cantonal et la coordination avec les communes. Au sein de l'état-major de la Chancellerie, vous êtes appelé-e à participer à la planification et la coordination des activités gouvernementales et départementales. En appui au chancelier d'Etat, vous collaborez à l'élaboration et au suivi de dossiers relevant des compétences de la Chancellerie en vue de leur traitement politique. Vous assumez par ailleurs la gestion de différents projets au sein de l'Etat. Vous contribuez à l'organisation de manifestations protocolaires. Par ailleurs, vous assurez le secrétariat et l'accompagnement du Conseil consultatif des Jurassiens de l'extérieur.

**Profil :** Au bénéfice d'un master universitaire en sciences politiques, en droit, en sciences sociales ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, vous disposez de bonnes capacités en gestion de projet et une bonne connaissance des institutions suisses et jurassiennes. Vous possédez une formation complémentaire de niveau DAS dans un domaine lié au poste. Vous avez 2 à 4 ans d'expérience dans un poste similaire. Disposant d'un sens aigu de l'organisation et de la priorisation, vous êtes à l'aise en rédaction et faites preuve d'une grande capacité à vous adapter aux changements. Bon-ne communicant-e, vous disposez d'une bonne connaissance de la langue allemande.

**Fonction de référence et classe de traitement :**  
Collaborateur-trice scientifique IIIa / Classe 19.

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> mai 2023 ou date à convenir.

**Lieu de travail :** Delémont.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Baptiste Maître, chancelier d'Etat, tél. 032 420 72 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 27 février 2023** et comporter la mention « Postulation Conseillère scientifique et responsable des droits politiques à 90% ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En lien avec le développement du projet de géothermie à Haute-Sorne, le Service de l'information et de la communication met au concours un poste de

### Collaborateur-trice scientifique, chargé-e de communication à 60-70%

pour une durée déterminée de 3 ans.

**Mission :** Vous souhaitez participer au développement d'un projet innovant sur le plan suisse et potentiellement déterminant au niveau de la transition énergétique ? Vos tâches ? Assurer l'information et la communication institutionnelle en lien avec le développement du projet de géothermie profonde à Haute-Sorne, en coordination avec le Service de l'information et de la communication. Contribuer au développement de la communication interne, externe, en coordination avec différents acteurs liés au projet. Collaborer et assister le chef de projet sur les thématiques de l'information et de la communication. Mettre en place des mesures et outils pour optimiser l'information et la transparence autour du projet.

**Profil :** Master universitaire dans un domaine de la communication, ou formation et expérience jugées équivalentes. Des compétences et une expérience professionnelle en lien avec les thématiques énergétiques sont un avantage. Pour ce poste exigeant, sont demandés le sens de l'organisation et des priorités, des aptitudes de coordination et de travail en équipe, une bonne capacité à faire face à des interruptions de travail et à des charges de travail fluctuantes (suivant les phases de développement du projet), une très bonne maîtrise de la communication orale et écrite, l'empathie et le sens de la négociation, ainsi que des compétences en gestion de projet. La maîtrise de l'allemand et de l'anglais est un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement :** Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

**Entrée en fonction :** A convenir.

**Lieu de travail :** Delémont.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de Jacques Chapatte, chef de Service, tél. 032 420 50 50.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 mars 2023** et comporter la mention « Postulation Chargé-e de communication SIC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des infrastructures pour la Section des bâtiments et des domaines met au concours le poste d'

### Agent-e d'exploitation bâtiments – Responsable district à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission :** Responsabilité de la conciergerie et surveillance générale des bâtiments et de leurs alentours ; planification, organisation, accomplissement et surveillance de tous les travaux de nettoyage et d'entretien des bâtiments ; exécution de tous les travaux de nettoyage et d'entretien courant des installations techniques (chauffage, ventilation, sanitaires, électricité), du mobilier et des voies d'accès ; surveillance des travaux confiés à des tiers. Responsable de plusieurs bâtiments sur l'ensemble et responsable de l'ensemble des Agent-e-s d'exploitation et des aides-concierges. Garantir le suivi technique de plusieurs bâtiments.

**Profil :** CFC d'agent-e d'exploitation et/ou en chauffage et/ou en sanitaire et/ou en électricité ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience de 2 à 4 ans minimum dans un de ces domaines. Connaissances des programmes d'économie d'énergie. Aptitude à travailler de manière indépendante ; sens de la conduite et aisance dans les contacts humains avec conduite de personnel ; diplomatie ; bonne gestion d'organisation et de communication, sens pratique pour la gestion des différents bâtiments. Bonnes connaissances des outils informatiques (environnement Windows et programmes énergétiques). Permis de conduire catégorie B. Le permis de conduire catégorie BE représente un avantage. Ce poste est soumis à des services de piquet.

**Fonction de référence et classe de traitement :** Agent-e d'exploitation bâtiments IV / Classe 10.

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> septembre 2023 ou à convenir.

**Lieu de travail :** Delémont.

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de Christine Dobler, responsable du secteur exploitation à la Section des bâtiments et des domaines, tél. 032 420 73 00.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch) (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 24 février 2023** et comporter la mention « Postulation Agent-e d'exploitation bâtiments, responsable district ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Centre médico-psychologique du canton du Jura, Service de psychiatrie pour enfants et adolescents, recherche un-e

### Chef-fe de clinique ou chef de clinique adjoint à 60 %-80 %

**Votre profil:** Etre détenteur d'un titre FMH en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents ou en voie d'obtention du titre de spécialisation et en fin de formation post-graduée. Posséder une expérience de minimum 5 années en tant que médecin assistant, dont au moins 3 années d'activité en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et adolescents. Intérêt pour le travail institutionnel et en équipe.

**Nous offrons:** Travail en équipe pluridisciplinaire. Travail en ambulatoire. Travail de liaison avec la pédiatrie, la maternité et les urgences, ainsi qu'avec le réseau de périnatalité. Possibilité de formation post-graduée interne avec supervisions, et formations diversifiées (établisserment reconnu par la FMH catégorie B), en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et adolescents. Expérience de travail en réseau (médical, pédagogique, social et juridique). Supervisions des différents collaborateurs (médecin, psychologue, spécialité paramédicale).

**Entrée en fonction:** De suite ou à convenir

Les postulations doivent être adressées **jusqu'au 28 février 2023** à: **Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents, Faubourg des Capucins 20, 2800 Delémont** ou à [cmp.postulations@jura.ch](mailto:cmp.postulations@jura.ch)

**Renseignements:** D<sup>resse</sup> Christelle Stebler-Theytaz, téléphone 032 420 51; Mme Cornelia Berberat, administratrice, téléphone 032 420 51 29.

Communes de Beurnevésin et de Bonfol

Les Conseils communaux de Beurnevésin et de Bonfol, agissant par l'intermédiaire du Comité intercommunal de fusion, mettent au concours le poste de

### Géomètre-conservateur / géomètre conservatrice

**Mission:** Assurer le travail de mise à jour permanente de la mensuration officielle de la commune, conformément aux dispositions fédérales et cantonales en la matière.

**Exigences:** Etre inscrit au registre fédéral des géomètres; disposer des ressources matérielles et du personnel compétent pour l'accomplissement de ses tâches ou s'engager à les acquérir.

**Rémunération:** Le géomètre-conservateur ou la géomètre-conservatrice est rémunéré-e pour son activité conformément aux dispositions du contrat de service de

l'ordonnance sur le tarif des honoraires pour la conservation des documents cadastraux (RSJU 215.342.6).

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée indéterminée.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Christophe Fuhrer, maire de Beurnevésin, au 079 446 83 65, ou M. Fernand Gasser, maire de Bonfol, au 079 690 19 06, ou M. Jean-Claude Juillerat, responsable de la mensuration officielle au 032 420 53 10.

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.), d'un extrait du casier judiciaire et d'un extrait de poursuites.

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation » au Comité intercommunal de fusion Beurnevésin-Bonfol, p/a Secrétariat communal, Route de Lugnez 66, 2935 Beurnevésin, **jusqu'au 31 mars 2023**.

Beurnevésin et Bonfol, le 3 février 2023.

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** République et Canton du Jura

**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service des infrastructures, Section des routes cantonales, à l'attention de M. Denis Morel, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 60 00. E-mail: [denis.morel@jura.ch](mailto:denis.morel@jura.ch)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service des infrastructures, Section des routes cantonales, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse. Tél. 032 420 60 00. E-mail: [scr.sin@jura.ch](mailto:scr.sin@jura.ch)

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

20.3.2023

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 6.4.2023. **Heure:** 12 h 00

**Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

##### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

11.4.2023

##### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

##### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

##### 1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Non

#### 2. Objet du marché

##### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

- 2.2 Titre du projet du marché**  
H18 / Le Noirmont - Le Boéchet / Lots 5 et 6 :  
correction, aménagement de la chaussée
- 2.3 Référence / numéro de projet**  
H18 / Le Noirmont - Le Boéchet / Lots 5 et 6
- 2.4 Marché divisé en lots?**  
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**  
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Objet et étendue du marché**  
Déconstruction bordures existantes: 1200 m  
Fraisage enrobés: 5000 m<sup>2</sup>  
Terrassements déblais: 8250 m<sup>3</sup>  
Remblais: 2500 m<sup>3</sup>  
Coffre: 300 m<sup>3</sup> grave 0/22 + 4400 grave 0/45  
+ 2300 grave 0/100 = 7000 m<sup>3</sup> de grave  
Surface chaussée: 5250 m<sup>2</sup>  
Réalisation de banquettes: 2000 m<sup>2</sup>  
Enrobés: 2200 to
- 2.7 Lieu de l'exécution**  
Communes du Noirmont et des Bois
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
Début: 19.6.2023. Fin: 11.10.2024  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:  
Non
- 2.9 Options**  
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**  
Oui  
**Remarques:** Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**  
Non
- 2.13 Délai d'exécution**  
Début: 19.6.2023. Fin: 11.10.2024
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics
- 3.2 Cautions/garanties**  
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.3 Conditions de paiement**  
Selon conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**  
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**  
Admise sous certaines conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude**  
**Conformément aux critères suivants:**  
Selon critères cités dans les documents d'appel d'offres
- 3.8 Justificatifs requis**  
**Conformément aux justificatifs suivants:**  
Selon justificatifs requis dans les documents d'appel d'offres.
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au:** 23.2.2023  
**Prix:** CHF 0.00  
**Conditions de paiement:** Néant.
- 3.10 Langues**  
**Langues acceptées pour les offres:** Français  
**Langue de la procédure:** Français
- 3.11 Validité de l'offre**  
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**  
à l'adresse suivante:  
Les dossiers d'appel d'offres seront remis, aux soumissionnaires inscrits, par envoi électronique dès le 24.2.2023 via le Service des infrastructures, Section des routes cantonales, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse. Téléphone: 032 420 60 00  
**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une demande officielle du dossier.
- 3.13 Conduite d'un dialogue**  
Non
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les soumissionnaires provenant d'Etats non membres de l'Accord sur les marchés publics de l'OMC**  
Sans conditions
- 4.2 Conditions générales**  
Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.3 Visite des lieux**  
Aucune visite des lieux.
- 4.4 Exigences fondamentales**  
Selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres.
- 4.6 Autres indications**  
La législation jurassienne sur les marchés publics peut être téléchargée sur la page jurassienne du [simap.ch](http://simap.ch)
- 4.7 Organe de publication officiel**  
Journal officiel du Canton du Jura
- 4.8 Indication des voies de recours**  
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.